

B77

Société en commandite Gaz Métro
Cause tarifaire 2009, R-3662-2008

Développement rentable du marché résidentiel

Suivi de la décision D-2007-116
Frais de remise en service

Original : 2008.08.21

Gaz Métro – 12, Document 4
6 pages

Présentée à la Régie de l'énergie



Demande d'établissement des frais de remise en service par volume

- R-3630-2007, Décision D-2007-116
 - Approuve la modification proposée aux frais de remise en service à compter du 1^{er} novembre 2007
 - Demande à Gaz Métro d'étudier l'opportunité d'introduire les frais en fonction du niveau de consommation plutôt qu'en fonction de l'usage

2

Régie de l'énergie

CAUSIER: R-3662-2008

PROPOSÉE EN AUDIENCE

le 25 Août 2008

Cas n°: B77

Analyse des coûts – R-3630-2007

		Nombre d'actes	Total \$	Moyenne \$
Residentiel	Fermeture	1 536	123 617	80
	Ouverture	2 219	305 516	138
	TOTAL	3 755	429 132	218
Commercial	Fermeture	553	45 063	81
	Ouverture	627	128 740	205
	TOTAL	1 180	173 803	287
TOTAL		4 935	602 935	

3

Analyse des coûts - Révisée

		Nombre d'actes	Total \$	Moyenne \$
Residentiel	Fermeture	1 545	124 175	80
	Ouverture	2 227	306 270	138
	TOTAL	3 772	430 445	218
Commercial	Fermeture	946	81 711	86
	Ouverture	1 078	222 902	207
	TOTAL	2 024	304 613	293
TOTAL		5 796	735 058	

4

Analyse des coûts – Selon les volumes

		Nombre d'actes	Total \$	Moyenne \$
0 – 10 000 m ³	Fermeture	1 847	150 851	82
	Ouverture	2 563	362 426	141
	TOTAL	4 410	513 276	223
10 000 m ³ et plus	Fermeture	644	55 035	85
	Ouverture	742	166 748	225
	TOTAL	1 386	221 783	310
TOTAL		5 796	735 058	

5

Proposition – Frais de remise en service

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par la Régie dans sa décision D-2007-116, Gaz Métro propose de modifier, à compter du 1^{er} octobre 2008, l'article des frais de remise en service de la façon suivante :

« ~~218,00~~ 225,00 \$ pour les clients résidentiels dont le volume annuel est inférieur à 10 950 m³,

287,00 ~~310,00~~ \$ pour les autres clients dont le volume annuel est égal ou supérieur à 10 950 m³. »

6